



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-127

PUBLIÉ LE 25 MARS 2021

Sommaire

Préfecture de Police / Direction des Ressources Humaines

75-2021-03-24-00007 - Arrêté n° 21-018?? relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente?? à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du?? secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité?? de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-?? Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charlesde-?? Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly (1 page)

Page 3

75-2021-03-24-00006 - Arrêté n° 21-019?? relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente?? à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du?? secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité?? de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-?? Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charlesde-?? Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly (1 page)

Page 5

SNCF Réseau /

75-2020-12-18-00019 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis 35 rue Alphonse Bertillon et 81 rue Castagnary à PARIS, parcelles cadastrées AI 165 et AQ 122 (2 pages)

Page 7

Préfecture de Police

75-2021-03-24-00007

Arrêté n° 21-018

relatif à la composition de la commission
administrative paritaire interdépartementale
compétente

à l'égard des fonctionnaires du corps
d'encadrement et d'application de la police
nationale relevant du
secrétariat général pour l'administration du
ministère de l'intérieur de la zone de défense et
de sécurité

de Paris affectés dans les départements de Paris,
des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du
Val-de-

Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de
l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de
Roissy - Charles-de-
Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly

Arrêté N° 21-018

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-007 du 1^{er} mars 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°21-007 du 1^{er} mars 2021 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 25 mars 2021 matin :

Membres titulaires:

« Mme Fabienne DECOTTIGNIES, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Myriam LEHEILLEX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines »

« Mme Marie-Astrid CEDE, sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines, est remplacée par M. Patrice RIVIERE, adjoint à la sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 24 mars 2021

sous-directrice des personnels

signé

Fabienne DECOTTIGNIES

Préfecture de Police

75-2021-03-24-00006

Arrêté n° 21-019

relatif à la composition de la commission
administrative paritaire interdépartementale
compétente

à l'égard des fonctionnaires du corps
d'encadrement et d'application de la police
nationale relevant du
secrétariat général pour l'administration du
ministère de l'intérieur de la zone de défense et
de sécurité

de Paris affectés dans les départements de Paris,
des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du
Val-de-

Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de
l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de
Roissy - Charlesde-
Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly

Arrêté N° 21-019

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-007 du 1^{er} mars 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°21-007 du 1^{er} mars 2021 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 25 mars 2021 après-midi :

Membre titulaire:

« Mme Marie-Astrid CEDE, sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines, est remplacée par M. Patrice RIVIERE, adjoint à la sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines »

Membre suppléant:

« M. François LEGER, directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis, est remplacé par M. Thierry HUGUET, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 24 mars 2021

sous-directrice des personnels

signé

Fabienne DECOTTIGNIES

SNCF Réseau

75-2020-12-18-00019

Décision de déclassement du domaine public
ferroviaire de terrains sis 35 rue Alphonse
Bertillon et 81 rue Castagnary à PARIS, parcelles
cadastrées AI 165 et AQ 122

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : **RP0270-01**

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2019 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint Ile-de-France,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2019 portant délégation de pouvoirs du directeur général Ile-de-France au directeur de la modernisation et du développement Ile-de-France,

Vu la réponse de la Région Ile-de-France en date du **3 avril 2020**.

Vu l'avis d'Ile-de-France Mobilités en date du **4 mars 2020**.

Vu l'autorisation de l'Etat en date du **12 octobre 2020**,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau.

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain **non bâti** sis à **PARIS** tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit ou adresse	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
75015	35 rue Alphonse Bertillon	AI	165	378
75015	81 rue Castagnary	AQ	122	1064
			TOTAL	1442

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de Paris et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Paris.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Saint-Denis,
Le 18 décembre 2020

Séverine LEPERE
Directrice de la Modernisation
et du Développement Ile de
France SNCF RESEAU